



Guide pratique sur les vaccinations à l'intention des infirmiers

JNI – Tours 14 juin 2012

**Journée Nationale de Formation
des Infirmières en Infectiologie**

Sophie Lefèvre - Didier Pinquier

D'après le calendrier vaccinal 2012

http://www.hcsp.fr/docs/pdf/avisrapports/hcsp_beh_14_15_2012.pdf

Et le guide des vaccinations 2012

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_des_vaccinations_edition_2012.pdf



Améliorer la couverture vaccinale des Français

1) EN MOBILISANT LES PROFESSIONNELS DE SANTE

● Pour des médecins mieux formés et mieux informés

- Renforcer la formation initiale en vaccinologie
- Cibler la formation continue des médecins généralistes
- Organiser un accès plus facile aux données
- L'obligation de la vaccination des professionnels de santé en question

● Elargir le champ des vaccinateurs

- L'intervention légitime des infirmiers et des sages-femmes
- La voie trop peu utilisée de la médecine scolaire et du travail

● Simplifier la dispensation

- Impliquer les pharmaciens en officines
 - Vérifications des carnets de vaccination, de santé

● Avant de vacciner

Comment donner l'information ?

● Quelle est la perception des soignants ?

Avant de vacciner

Comment donner l'information ?

- Commencer par explorer la connaissance du patient
- Repérer les réticences, les appréhensions
- Reprendre les points exprimés et accompagner le patient dans sa réflexion avec des exemples concrets
- Donner une information objective centrée sur la problématique vaccinale
 - Se protéger
 - Éviter de transmettre la maladie à son entourage et le protéger
 - Impact collectif
- Vérifier la compréhension des messages et reformuler les choses si nécessaire
- Lui proposer de faire le point sur ses propres vaccinations

Quelle est la perception des soignants ?

- **Quelle est la perception des soignants**

- **Le soignant doit être convaincu du bien fondé de son action**
- **Mise en place de formation autour de la vaccination**

- **Je ne suis pas malade**

- **Je ne suis pas à risque**

- **Je suis vacciné**

- **La médecine du travail m'a dit que j'étais à jour**

- **Mon médecin ne m'en a pas parlé**

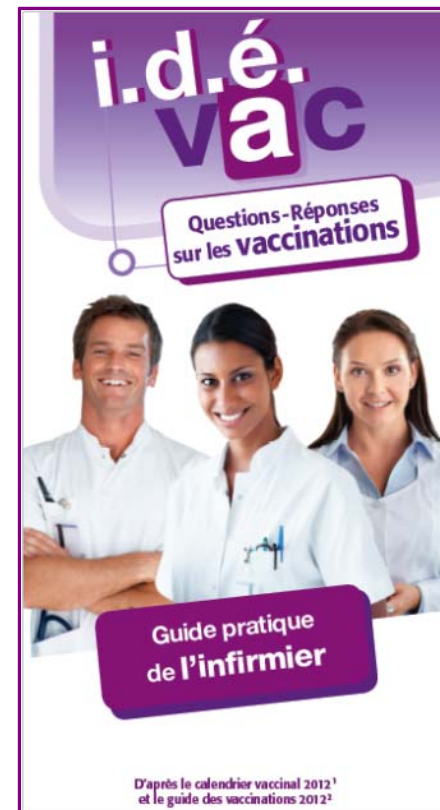
- **En fait ***

- **6 professionnels sur dix connaissent les vaccinations professionnelles obligatoires**
- **en dehors de la vaccination grippe, moins d'un professionnel de santé sur dix, est en mesure de mentionner avec exactitude les vaccinations recommandées**
- **ces professionnels ne connaissaient généralement pas leur propre statut vaccinal, ni le nom de leur dernier vaccin**

* Vaccinations chez les soignants des établissements de soins de France, 2009. Couverture vaccinale, connaissances et perceptions vis-à-vis des vaccinations, rapport final. Saint-Maurice: Institut de veille sanitaire; 2011.

Contenu du guide pratique : 4 rubriques

- Mes responsabilités professionnelles
- La vaccination en général
- La vaccination en pratique
- Le calendrier vaccinal 2012
 - Des enfants et adolescents
 - Des adultes



MES RESPONSABILITES PROFESSIONNELLES



CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

Article L. 3111-1

Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique
Journal Officiel du 11 août 2004

La politique de vaccination est élaborée par le ministre chargé de la santé qui fixe les conditions d'immunisation, énonce les recommandations nécessaires et rend public le calendrier des vaccinations après avis du Haut Conseil de la santé publique.

Un décret peut, compte tenu de l'évolution de la situation épidémiologique et des connaissances médicales et scientifiques, suspendre, pour tout ou partie de la population, les obligations prévues aux articles L. 3111-2 à L. 3111-4 et L. 3112-1.

Mes responsabilités professionnelles

QCM N°5

Choisir la ou les bonnes réponses

Quelle est la couverture vaccinale (CV) en 2009 du personnel soignant des établissements de soins en France ?

A – CV \geq 90% pour les vaccinations obligatoires

B – CV $<$ 50% pour les vaccinations recommandées

BEH N°35-36 du 27 septembre 2011- Vaccinations et risque infectieux chez le personnel des établissements de santé
http://opac.invs.sante.fr/doc_num.php?explnum_id=7382

La grippe

Réponse QCM N°12

Choisir la ou les bonnes réponses

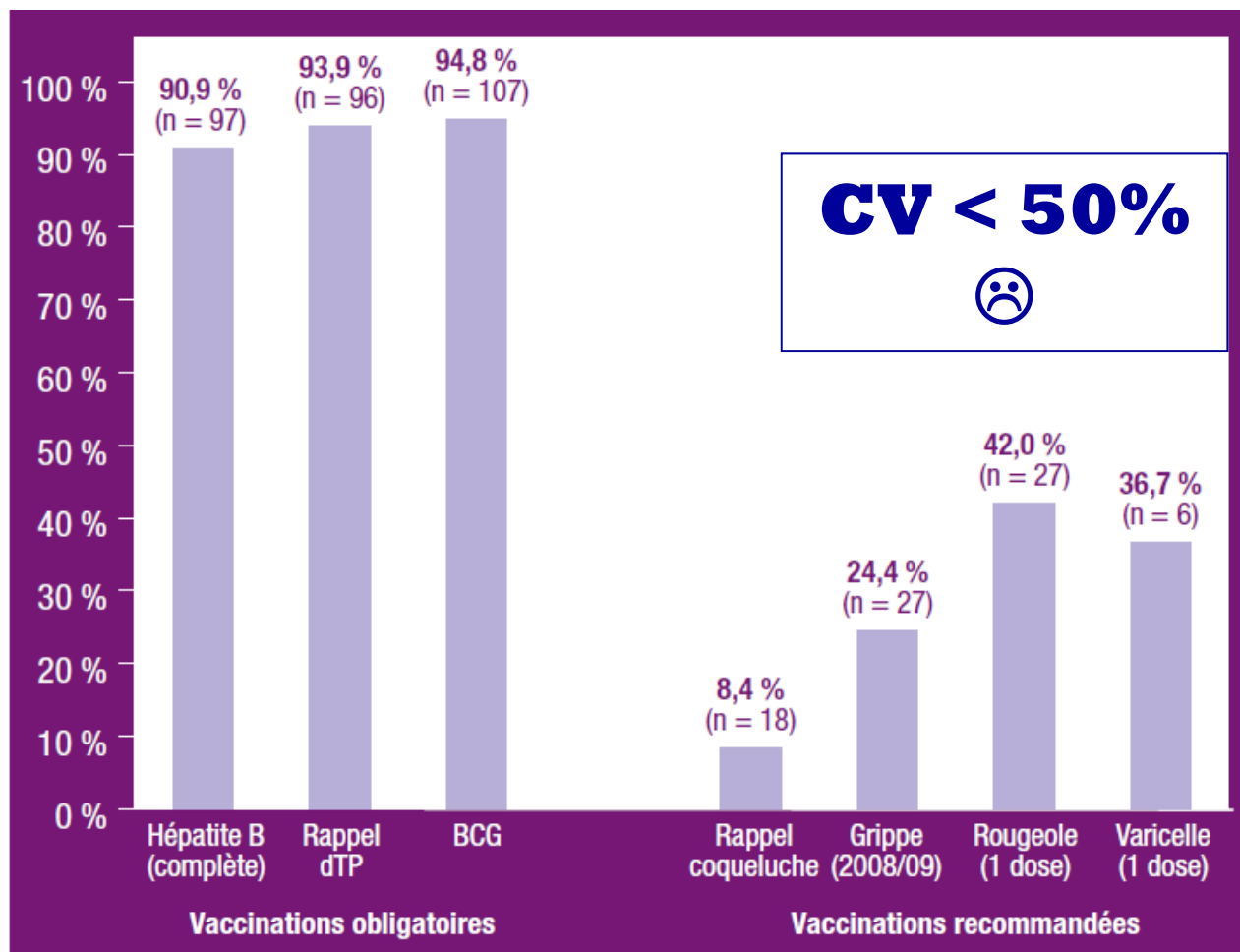
La vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée :

A – Chez les professionnels de santé

B – Chez tout professionnel en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère

- **Protection individuelle**
- **Prévention de la contamination des patients soignés**
- **Stabilité du fonctionnement des services de soins**

Couverture vaccinale chez les infirmiers des établissements de soins de France, 2009



D'après Guthmann JP et al. Couverture vaccinale des soignants travaillant dans les établissements de soins en France. Résultats de l'enquête nationale Vaxisoin menée en 2009 dans 35 établissements.

2 Pour la pratique

LA VACCINATION EN GENERAL

Qui peut vacciner ?

L'ACTE INFIRMIER

Décret du 29 juillet 2004 : Art R. 4311-1

« L'exercice de la profession d'infirmière comporte [...] la participation à des actions de préventions, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé. »

Art R. 4311-7

« L'infirmier ou l'infirmière est habilité à pratiquer les actes suivants soit en application d'une **prescription médicale** [...], soit en application d'un **protocole écrit** [...], scarifications et injections destinées aux vaccinations ou aux tests tuberculiques. »

Art R. 4311-15 :

«... l'infirmier ou l'infirmière propose des actions, les organise ou y participe :

- Formation initiale et formation continue du personnel infirmier...
- Formation, éducation, prévention et dépistage dans le domaine des soins de santé primaires et communautaires (Vaccination ...)
- Participation à des actions de santé publique

Mes responsabilités professionnelles

Réponse QCM N°3

Choisir la ou les bonnes réponses

Je suis infirmier, infirmière, je peux vacciner sans ordonnance contre la grippe saisonnière

A – Toute personne ≥ 65 ans

B – Toute personne atteinte d'une pathologie pour laquelle cette vaccination est recommandée, y compris les femmes enceintes

C – La personne ne devant pas avoir déjà été vaccinée dans le passé

D – La personne devant avoir déjà été vaccinée au moins une fois dans le passé



Qui peut vacciner ?

L'ACTE INFIRMIER

Décret n°2008-877 du 29 août 2008 art 1

« L'infirmier ou l'infirmière est habilité(e) à pratiquer l'injection du vaccin antigrippal, **à l'exception de la première injection** [...] »

L'infirmier ou l'infirmière indique dans le dossier de soins infirmiers l'identité du patient, la date de réalisation du vaccin ainsi que le numéro de lot du vaccin lors de l'injection. Il ou elle **déclare au centre de pharmacovigilance** les effets indésirables portés à sa connaissance susceptibles d'être dus au vaccin. *Art. R. 4311-5-1.*

Arrêté du 19 juin 2011

« Peuvent bénéficier de l'injection du vaccin antigrippal saisonnier effectuée par un infirmier ou une infirmière [...] »

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- **A l'exception des femmes enceintes**, les personnes adultes atteintes d'une des pathologies suivantes [...] »

Déclaration d'un évènement indésirable : Qui ?

QCM N° 27

Choisir la ou les bonnes réponses

Qui doit ou peut déclarer un effet indésirable susceptible d'être dû à un médicament au Centre Régional de Pharmaco-Vigilance ?

- A – Médecin
- B – Chirurgien-dentiste
- C – Sage-Femme
- D – Pharmacien
- E – Infirmier
- F – Patient

Déclaration d'un évènement indésirable : Qui ?

QCM N° 27

Choisir la ou les bonnes réponses

Qui doit ou peut déclarer un effet indésirable susceptible d'être dû à un médicament au Centre Régional de Pharmaco-Vigilance ?

- A – Médecin
- B – Chirurgien-dentiste
- C – Sage-Femme
- D – Pharmacien
- E – Infirmier
- F – Patient

Article R.5144-19
Article R.4311-5-1

Carnet de vaccination

Comment remplir un carnet de santé ou de vaccination ?

Comment assurer une traçabilité ?

- Toute vaccination doit être consignée sur le carnet de santé de l'enfant ou de l'adulte. Les pages «vaccinations» du carnet de santé tiennent lieu de certificat. A défaut, un certificat sera délivré.

Vaccin	Date	Numéro de lot	Cachet du vaccinateur	Signature

- En cas de perte, un carnet de vaccination peut être commandé ou téléchargé sur le site Internet de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) ^a.

Après chaque vaccination que je réalise, doit figurer sur le carnet de santé ou de vaccination :

- la date de la vaccination
- le nom du vaccin et son numéro de lot de fabrication
- mon nom ou mon cachet
- ma signature



Carnet de santé

Nom :
 Prénom :

SPÉCIMEN

La vaccination doit être inscrite lisiblement et complètement.

Date	Vaccin	Dose	Lot	Signature et identification du vaccinateur (nom, cachet)



LA VACCINATION Pour la pratique

Vaccinations obligatoires et recommandées

Réponse QCM N° 34

VRAI ou FAUX

En France, certains vaccins sont obligatoires et d'autres recommandés. Cela signifie-t-il que certains vaccins sont facultatifs ?

A – VRAI

B – FAUX, tous les vaccins recommandés sont des vaccins qui sont jugés utiles à la fois individuellement de part leur efficacité et pour l'ensemble de la collectivité en terme de bénéfice pour la société

Contre-indications des vaccins

QCM N° 17

Choisir la bonne réponse

Parmi les propositions suivantes, laquelle est une contre-indication aux vaccins ?

A – Asthme

B – Diabète

C – Affections chroniques [cardiaques, respiratoires, rénales, hépatiques]

D – Hypersensibilité aux substances actives ou à l'un des excipients du vaccin



Vaccination et allergie

Un terrain allergique n'est pas forcément une contre indication à la vaccination, mais des précautions sont à prendre.

Questions à poser pour dépister d'éventuelles contre-indications à la vaccination :

- Vous avez déjà été vacciné, comment cela s'est-il passé ? Avez-vous bien supporté la vaccination ?
- Prenez-vous des médicaments ? Lesquels ?
- Êtes-vous allergique à certains aliments ? A certains médicaments ?
- Utilisez-vous un moyen de contraception ? Etes-vous enceinte ?
- Avez-vous une maladie de votre système immunitaire ?
- Avez-vous été transfusé ou avez-vous reçu des immunoglobulines au cours de la dernière année ?

NB : La vaccination par des vaccins vivants atténués doit être différée après une transfusion ou l'administration d'immunoglobulines (cf. le RCP des vaccins pour le délai d'administration à respecter).

Constituants des vaccins pouvant être responsables d'allergie ²

Vaccins	Protéines d'œuf	Gélatine	Antibiotiques (traces)
Fièvre jaune	Oui	Oui	
Grippe	Oui		Présence
Poliomyélite inactivé injectable			Streptomycine
Rage			Néomycine
Rougeole, Oreillons, Rubéole		Oui	Néomycine, Kanamycine
Varicelle		Oui	Néomycine

LE CALENDRIER VACCINAL 2012 SIMPLIFIÉ

Vaccination,
où en êtes-vous ?

CALENDRIER VACCINAL 2012 SIMPLIFIÉ

ÂGE APPROPRIÉ	Naissance	2 mois	3 mois	4 mois	12 mois	16-18 mois	24 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	16-18 ans	26-28 ans	36-64 ans	≥ 65 ans
BCG	■													
DIPHTÉRIE - TÉTANOS - POLIOMYÉLITE		■	■	■		■		■	■		■	■	■	■
COQUELUCHE		■	■	■		■			■			■		
Hib <i>Haemophilus influenzae</i> de type b		■	■	■		■								
HÉPATITE B		■	■	■		■								
PNEUMOCOQUE		■		■	■									
MÉNINGOCOQUE C					■	■	■							
ROUGEOLE - OREILLONS - RUBÉOLE					■	■	■							
PAPILLOMAVIRUS HUMAIN (HPV)										■				
GRIPPE														■

INPES. Le calendrier vaccinal 2012 simplifié. <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detaildoc.asp?numfiche=1175>

Co-administrations de vaccins

○ Est-il possible de faire deux ou plusieurs vaccins en même temps ?

Oui ²

- Il est admis qu'un **vaccin inactivé ou vivant atténué peut être administré en même temps qu'un autre vaccin inactivé ou qu'un autre vaccin vivant atténué.**
- En revanche, il faut **respecter un délai minimum de 4 semaines** entre l'**administration de deux vaccins vivants atténués** dans le cas où ils n'ont pas été administrés en même temps.

Vaccins «inactivés» et «vivants atténués» disponibles en France en 2012

Vaccins inactivés	Vaccins vivants atténués
Coqueluche, Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Grippe saisonnière, Hépatite A, Hépatite B, Infections invasives à Pneumocoque, à <i>H. influenzae</i> type b, à Méningocoque (non B), Infections à papillomavirus humains, Leptospirose, Rage, Typhoïde	Fièvre jaune, Rougeole, Oreillons, Rubéole, Varicelle, Rotavirus, Tuberculose

Délai à respecter entre 2 vaccinations

Vaccin inactivé	Même jour ou indifférent	Vaccin inactivé
Vaccin inactivé	Même jour ou indifférent	Vaccin vivant atténué
Vaccin <u>vivant atténué</u>	Même jour ou <u>au moins 4 semaines</u>	Vaccin <u>vivant atténué</u>

Les combinaisons vaccinales

- Un vaccin combiné contient plusieurs valences (exemple du vaccin trivalent ROR qui combine 3 valences : rougeole-rubéole-oreillons).
- Les vaccins combinés diminuent le nombre d'injections, améliorent l'acceptabilité, allègent le calendrier vaccinal et permettent d'augmenter la couverture vaccinale.

Les co-administrations

Les co-administrations consistent à injecter différents vaccins au même moment à la même personne mais en des sites séparés (bras droit et gauche par exemple).

Rappels vaccinaux

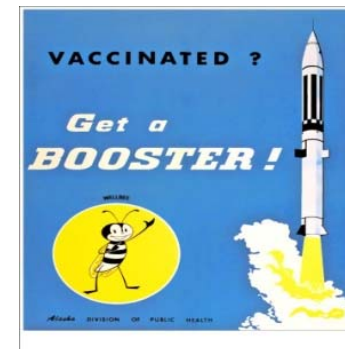
Rappels vaccinaux chez l'enfant et l'adolescent

12 mois	16-18 mois	6 ans	11-13 ans	16-18 ans
Pneumocoque	Hib ^a Coqueluche DTP ^b	DTP (ou dTP) ^c	Coqueluche DTP	dTP ^c

Rappels vaccinaux chez l'adulte

26-28 ans	30-45 ans	46-64 ans	≥ 65 ans
dTP	dTP tous les 10 ans		
y substituer une fois 1 dose de dTcaP ^{d,e}			

La vaccination annuelle contre la grippe saisonnière n'est pas un rappel mais une nouvelle vaccination. En effet, les virus grippaux évoluent en permanence. La composition des vaccins est donc ajustée chaque année pour tenir compte de ces modifications⁴.



Choisir la bonne réponse

En cas de retard de vaccination, que dois-je faire ?

A – Je dois refaire toutes mes vaccinations

B – Je dois refaire uniquement les vaccinations obligatoires

C – Je dois refaire uniquement les vaccinations recommandées

D – Je dois uniquement compléter mes vaccinations en fonction du nombre de doses manquantes pour mon âge

Retard vaccinal

Réponse QCM n°37

Choisir la bonne réponse

En cas de retard de vaccination, que dois-je faire ?

A – Je dois refaire toutes mes vaccinations

B – Je dois refaire uniquement les vaccinations obligatoires

C – Je dois refaire uniquement les vaccinations recommandées

D – Je dois uniquement compléter mes vaccinations en fonction du nombre de doses manquantes pour mon âge

○ En cas de retard de vaccination, faut-il tout refaire ?

Non, il est inutile de tout refaire en cas de retard de vaccination ²

- L'âge lors de la 1^{ère} injection d'un vaccin et les intervalles à respecter entre les différentes doses d'une vaccination à doses multiples ou entre la primovaccination et les rappels sont des recommandations fondées sur les données issues des essais cliniques évaluant l'immunogénicité et l'efficacité du vaccin et contenues dans le dossier d'enregistrement du vaccin.

Lorsqu'un retard est constaté chez un sujet dont la vaccination est déjà commencée, il suffit généralement de compléter la vaccination en fonction de l'âge et du nombre de doses manquantes. Il n'est pas nécessaire de recommencer l'ensemble du programme de vaccination.

- Lorsqu'un retard est constaté **chez un sujet qui n'a pas encore été vacciné**, des vaccinations de rattrapage sont prévues. Le calendrier vaccinal précise l'âge et le schéma vaccinal en cas de vaccinations de rattrapage ¹.

Choisir la ou les bonnes réponses

Réémergence épidémique de la rougeole en France ;

Entre 2008 et 2011 plus de 22.000 cas de rougeole ont été déclarés
et ont entraîné :

- A – 500 pneumopathies graves
- B – 26 complications neurologiques
- C – 10 décès

La rougeole

Réponse QCM N°10

Choisir la ou les bonnes réponses

Réémergence épidémique de la rougeole en France ;

Entre 2008 et 2011 plus de 22.000 cas de rougeole ont été déclarés
et ont entraîné :

A – 500 pneumopathies graves

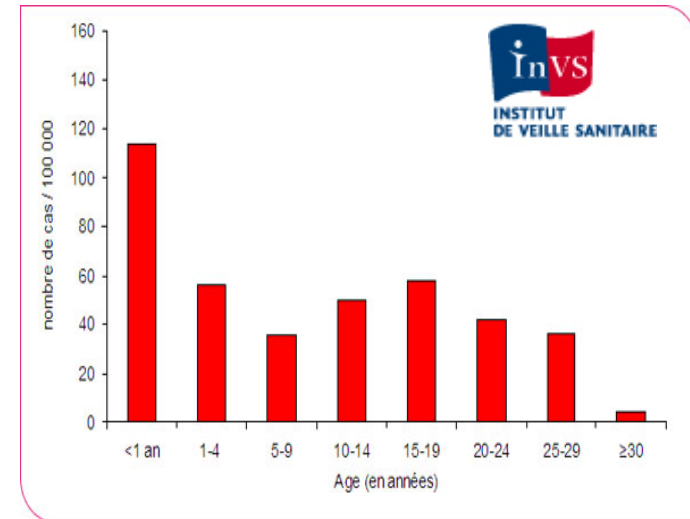
B – 26 complications neurologiques

C – 10 décès

Pour en finir avec la Rougeole il faut 2 doses



Incidence des cas de rougeole déclarés par groupes d'âge du 01.05.2011 au 30.04.2012 (Source: DO, InVS)

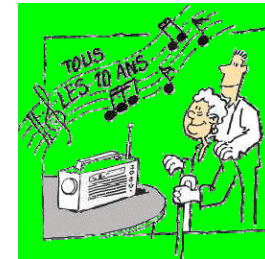


La coqueluche ou la toux des 100 jours



- On peut faire la coqueluche plusieurs fois dans sa vie, même vacciné dans l'enfance

→ Durée de protection vaccin ou maladie
- 10 ans



- L'adolescent et les adultes, sources de contamination des jeunes nourrissons faute de rappels suffisants
- Maladie grave chez le jeune nourrisson (< 6 mois)

Travail conçu et réalisé dans le cadre d'Avancées Vaccinales, groupe d'experts en vaccinologie soutenu financièrement par Sanofi Pasteur MSD.

Ce guide pratique a été élaboré en collaboration avec un Comité de Lecture composé d'infirmières.

Ont contribué à ce travail :

- Pour Avancées Vaccinales : Dr M. Aubert, Dr D. Bouhour, Dr. J. Cheymol, Dr. V. Dufour, Dr. A. Gagneur, Dr. J. Gaillat, Dr. Y. Gillet, Dr. I. Hau-Rainsard, Dr. O. Mory, Dr. M. Murriss-Espin, Dr. D. Pinquier, Pr. C. Rabaud, Pr. P. Reinert et Dr. O. Rogeaux.

- Pour le Comité de Lecture des Infirmières :

Mmes E. Boudon, A-L. Dubois, C. Giroud, C. Guillon, S. Lefèvre, C. Leroy, C. Marie, P. Martin-Tanis et A. Sailland.

Les auteurs remercient F. Péretz, rédacteur médical indépendant, pour son aide dans la réalisation de cet ouvrage.

Guide pratique sur les vaccinations

à l'intention des infirmiers



Questions et réponses

D'après le calendrier vaccinal 2012

http://www.hcsp.fr/docspdf/avisrapports/hcsp_beh_14_15_2012.pdf

Et le guide des vaccinations 2012

http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_des_vaccinations_edition_2012.pdf

